

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 15 NOVEMBRE 2023

**22- Objet : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE _ ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE
« RIPISYLVE BASSIN VERSANT BAÏSE-ALBRET » 2024/2028**

N° Ordre : DE-115-2023

Rapporteur : Lionel Labarthe, vice-président à l'environnement

Nomenclature : 1-1-1 marchés publics - travaux

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Andiran, après convocation régulière du Président du 09 novembre 2023, et sous la présidence de Monsieur Francis MALISANI, 1^{er} Vice-Président.

Membres présents (39 du point 01 à 04 puis 40 du point 05 à 22) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : -

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO, Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : -

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE (arrivé à partir du point 05)

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Joël CHRETIEN, suppléant

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : -

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (7) :

AR Prefecture

047-200068948-20231115-DE_115_2023-DE
Reçu le 22/11/2023

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI à M. Pascal BOUTAN

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL à M. Jean-Louis MOLINIÉ

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON à M. Jacques ETCHEVERRIA et M. Jacques LAMBERT à M. Pascal LEGENDRE

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI à M. Francis MALISANI

Membre absent excusé (2) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC, suppléé par M. Joël CHRETIEN

Membres absents non excusés (05 du point 01 à 04 puis 04 du point 05 à 22) :

Mézin : M. Jean-Michel MANABÉRA

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et Mélanie SERRES-SOLANO et Nicolas LACOMBE (jusqu'au point 04)

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Absents : 13

- Dont suppléé : 1

- Dont représentés : 7

Votants : 47

- Dont « pour » : 47

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code de la commande publique,

Vu la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (compétence exercée dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement) et notamment « Gestion et aménagement des bassins versants de la Gélise, Baïse et de l'Auvignon » ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission environnement du 25 octobre 2022 concernant les actions d'entretien de la ripisylve prévues dans le programme pluriannuel de gestion du bassin versant de la Baïse ;

Vu la délibération DE-117-2022 du 16 novembre 2022 qui valide le programme pluriannuel de gestion ;

Considérant le Programme Pluriannuel de Gestion existant sur le bassin versant de la Baïse ;

Considérant l'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général N° 47-2023-06-06-00004 du 06 juin 2023 rattaché à ce programme.

Exposé des motifs :

La mise en œuvre des actions prévues au programme pluriannuel de gestion du bassin versant de la Baïse lot-et-garonnaise nécessite la passation de marchés publics. Des actions de gestion de ripisylve sont programmées chaque année sur les tronçons de la Baïse ainsi que sur ses affluents principaux. La

AR Prefecture

047-200068948-20231115-DE_115_2023-DE
Reçu le 22/11/2023

similarité et la régularité de ces travaux justifient la passation d'un marché à bons de commande renouvelable 4 fois 1 an afin de couvrir la durée totale du programme.

Le montant total estimé des commandes étant supérieur à 215 000 € HT, il est nécessaire de délibérer pour autoriser le Président à lancer la consultation en appels d'offres ouvert, sous la forme d'un accord cadre alloti à bons de commande.

Le marché se compose en 2 lots comme suit :

LOT N°1 : Traitement de la ripisylve de la Baïse par voie d'eau et/ou par voie terrestre.
Un tronçon de Baïse à traiter chaque année en période automne/hiver.

LOT N°2 : Restauration de la ripisylve sur les principaux affluents par voie terrestre
Un affluent à traiter chaque année en période automne/hiver.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **D'autoriser** le Président à lancer une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, sur une durée de 1 an renouvelable 4 fois 1 an à signer toutes les pièces nécessaires au lancement du marché, pour la réalisation des travaux,
- ▶ **D'autoriser** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs au marché et à en assurer toute l'exécution,
- ▶ **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2024 et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance

Publication le : 22 NOV. 2023